



INFO PRESSE

Date : 04/07/2023

De la part de cabinet du maire
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

Violences urbaines – Point de situation au 4 juillet 2023

En accord avec le maire de Chambéry et sur arrêté du préfet de la Savoie, les défilés, cortèges et rassemblements à caractère revendicatif sont interdits dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 juillet dans le centre-ville de Chambéry.

La Ville de Chambéry condamne la violence et les provocations qui mènent aux affrontements. Elle appelle chacune et chacun à la raison et à éviter les attroupements. La police municipale contribuera au côté de l'Etat à faire respecter cet arrêté.

> Plus d'infos : https://www.savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/42528/348903/file/2023-07-04_RAA_N%C2%B073-2023-129-special.pdf